

**Proposition de vœu du Conseil de quartier Belleville
relatif à la restriction de la publicité dans l'espace public,
présentée en séance plénière le 9 juillet 2019**

VOEU pour la restriction de la publicité dans l'espace public

Considérant l'influence calculée, en particulier sur les enfants, des messages publicitaires sous forme de textes et d'images présentés sans critique, selon des figures de séduction désuètes dont l'unique programme est de vendre des objets, dont on sait mesurer l'effet de leur mode de production et de distribution, tant sur notre biotope que sur le lien social.

Considérant l'impossibilité pour les habitants et passants de se soustraire à ces messages considérés dès lors comme imposés et invasifs.

Considérant l'installation fréquente de bâches ou panneaux publicitaires devant les chantiers de bâtiments en construction ou rénovation, pendant la durée des travaux.

Considérant la part d'espace public ainsi consacrée à valoriser, par exemple, des véhicules encombrants et polluants, des produits alimentaires riches en graisse et en sucre ou à base d'ingrédients non définis, assemblés, transformés et conservés dans des conditions non énoncées, des produits suremballés sources de gâchis et de production de déchets plastiques, des produits dérivés de spéculation financière pouvant encourager à l'endettement...

Considérant la surface d'expression ainsi concédée à des groupes industriels financièrement puissants, au détriment des commerces locaux et indépendants.

Considérant la cohérence plus que jamais nécessaire des politiques publiques pour soutenir à toute échelle les initiatives favorables à la qualité de l'environnement et de l'alimentation, au développement de l'économie locale, au maintien de l'artisanat, à la fluidité des transports, à la santé, au partage d'un espace aéré.

Considérant le souhait souvent formulé par des associations de disposer de moyens d'information vers la population.

le Conseil de quartier Belleville, dans sa réunion plénière publique du mardi 9 juillet 2019, demande à la Maire de Paris:

- ▶ **de ne pas renouveler les contrats passés avec les opérateurs commerciaux des panneaux d'affichage publicitaires et à refuser les demandes d'autorisation déposée par les exploitants de supports temporaires.**
- ▶ **de réserver dans l'espace public l'espace d'affichage à l'information citoyenne, selon des modalités à définir en concertation entre les élus, les associations et les conseils de quartier.**